

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE
DE NICE SOPHIA ANTIPOLIS,

Vu la loi n°84-52 du 26 janvier 1984 sur
l'enseignement supérieur

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié
par le décret n°95-680 du 9 mai 1995 et par le
décret n°2001-232 du 12 mars 2001 relatif à
l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la
prévention médicale dans la fonction publique

Vu le décret n°95-482 du 24 avril 1995 relatif
aux comités d'hygiène et de sécurité dans les
établissements publics d'enseignement
supérieur relevant du Ministre chargé de
l'enseignement supérieur,

257

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le Comité d'Hygiène et Sécurité de l'Université de Nice Sophia Antipolis est
composé comme suit :

- **Président** : Le président de l'Université

- **Membres représentant l'administration** :

Membres titulaires : M. Albert MAROUANI
M. Alain MIAOULIS
Mme Marie Noelle CHAMPETIER
M. Guillaume BARRA
M. Luc BECART
Mme Frédérique VIDAL ZOCCOLA
M. Daniel BENCHIMOL

Membres suppléants : Mme Noelle BLANC
M. Christophe ROUSSEAU
M. Jean Loup FOSSETTE
M. Etienne MARKT
Mlle Clara DOLY
M. Julien CARIGNANO
M. Patrick HUBER

- Membres représentant les personnels :

Personnel enseignant :

Membres titulaires : M. Gabriel GALLEZOT (CFDT)
M. Patrick COQUILLARD (FSU)
M. Claus ERHART (CGT FERC SUP 06)
M. Frédéric MALLET (UNSA)

Membres suppléants : M. Joel CANDAU (CFDT)
M. Thierry ASTRUC (FSU)
Mme Catherine LLATY (CGT FERC SUP 06)
M. Julien DEANTONI (UNSA)

Personnel BIATOSS

Membres titulaires : Mme Alette BOISIVON (CFDT)
Mme Maryse VIDAL (FSU)
Mme Estelle COLL (CGT FERC SUP 06)
M. Thierry ROSSO (UNSA)
M. Jean Michel MICHELINI (UNSA)

Membres suppléants : Mme Danielle VILLAGEOIS (CFDT)
M. Didier CHARLIER (FSU)
M. Christian FAVRAT (CGT FERC SUP 06)
M. Marc GAYSINSKI (UNSA)
M. Guy BERNARD (UNSA)

- Membres représentant les usagers

Membres titulaires : M. Thomas COTE (FACE 06)
M. Ludovic ARNAULT (FACE 06)
M. Jonas LEVY (FED)

Membres suppléants : Mlle Adeline LEFEVRE (FACE 06)
M. Fabien AVAGNINA (FACE 06)
Mlle Alice THOREAU (FED)

- Membres de droit

- Mme la Directrice du Service Universitaire de Médecine Préventive et de la promotion de la santé et médecin de prévention de l'UNSA :
Dr Karine REBOUILLAT
- Mme l'infirmière des personnels de l'UNSA : Mme Evelyne GIMENES

ARTICLE 2 :

Cet arrêté annule et remplace l'arrêté n°244 du 28 juin 2010.

ARTICLE 3 :

M. le Directeur général des services de l'Université de Nice Sophia Antipolis est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nice, le **Le Président de l'Université
de Nice - Sophia Antipolis**

06 OCT. 2010


Albert MAROUANI